

HEC MONTRÉAL

**Politique de qualification
académique et
professionnelle du corps
enseignant**

**Adoptée par le Conseil pédagogique
le 17 novembre 2010**



**Politique de qualification académique et professionnelle du corps enseignant à
HEC Montréal**

<i>Dimensions fondamentales</i>	Qualification académique	Qualification professionnelle
FORMATION	Diplôme de 3 ^e cycle ou l'équivalent (D.B.A., Doctorat d'état, etc.) dans un domaine pertinent.*	Au moins un diplôme de 2 ^e cycle dans un domaine pertinent. Un titre professionnel comptable peut être un substitut.
EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	Encouragée	Significative
MAINTIEN DE LA QUALIFICATION	Contributions intellectuelles	Activités de développement continu et/ou pédagogiques pouvant inclure des contributions intellectuelles

Qualification académique

Pour se qualifier sur le plan académique, les membres du corps professoral doivent détenir un diplôme de 3^e cycle dans un domaine pertinent et avoir à leur actif des activités de maintien de leur qualification académique. Ces activités se composent de publications reconnues par la Politique d'incitation à la recherche de HEC Montréal et la Politique d'incitation à la publication professionnelle.

En pratique, la personne doit avoir réalisé durant les cinq dernières années au moins deux activités de maintien de la qualification académique (articles scientifiques, articles professionnels, livres ou chapitres, cas publiés, etc.). Les professeurs adjoints en poste depuis deux à quatre ans doivent avoir à leur actif au moins une activité. Les nouveaux professeurs adjoints n'ayant pas complété deux années à l'École se qualifient temporairement. Il en va de même pour les professeurs ayant occupé des fonctions administratives à l'École au cours d'au moins trois des cinq dernières années. Enfin, les étudiants de doctorat, qui sont chargés de cours et qui ont complété leur examen de synthèse, sont également qualifiés.

*Les personnes n'étant pas titulaires d'un doctorat peuvent se qualifier sur le plan académique si elles ont deux diplômes de 2^{ème} cycle (ou l'équivalent) et si elles ont maintenu leur qualification par des publications reconnues par la Politique d'incitation à la recherche de HEC Montréal et la Politique d'incitation à la publication professionnelle (articles scientifiques, articles professionnels, livres ou chapitres, cas publiés, etc.).

Qualification professionnelle

Pour se qualifier sur le plan professionnel, il faut être titulaire d'au moins un diplôme de 2^{ème} cycle dans un domaine pertinent (un titre professionnel comptable peut être un substitut), faire preuve d'une expérience professionnelle significative quant à la durée et à l'importance des responsabilités et avoir réalisé des activités de maintien de la qualification professionnelle. L'expérience professionnelle et les activités de maintien comprennent :

- 1) occuper un poste de gestionnaire, de professionnel ou d'analyste, à temps plein ou à temps partiel, dans une organisation;
- 2) réaliser des mandats de consultation;
- 3) être membre d'un conseil d'administration;
- 4) être associé dans une firme professionnelle (tel un cabinet d'avocats, une firme d'experts comptables, etc.);
- 5) donner de la formation à des cadres ou à des dirigeants;
- 6) donner des conférences dans le cadre de rencontres professionnelles ou de rencontres d'associations industrielles;
- 7) donner des formations pour un ordre professionnel;
- 8) avoir obtenu ou être en voie d'obtenir une certification professionnelle;
- 9) suivre des activités de formation auprès d'un ordre professionnel;
- 10) corriger des examens pour un ordre professionnel;
- 11) avoir publié des articles dans des revues professionnelles arbitrées, des magazines d'affaires ou des journaux;
- 12) avoir publié des cas dans une revue, un livre ou un centre de cas reconnu;
- 13) être l'auteur d'un livre ou de chapitres publiés chez un éditeur reconnu;
- 14) suivre toutes autres activités de formation en lien avec son domaine d'expertise (cours universitaires, séminaires de formation spécialisée, etc.).

En pratique, la personne doit posséder une expérience professionnelle significative d'au moins cinq ans dans le domaine dans lequel elle enseigne et avoir à son actif au moins deux activités de maintien de la qualification professionnelle réalisées durant les cinq dernières années.